

A – Analyse des Comptes annuels de 2019

Nous allons procéder à l'analyse du Compte de Résultat puis du Bilan.

A.1 – Analyse du Compte de Résultat

Comme l'année précédente, nous faisons la distinction entre le résultat de fonctionnement et le résultat sur activités.

A.1.1 – Compte de Résultat de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement résultent :

- Essentiellement de 2 types de ressources :
 - o D'une part des cotisations versées par les membres qui passent de 2 445 € avec 86 cotisants en 2018 à 2 505 € avec 84 cotisants en 2019. La cotisation par personne reste à 30 € depuis l'année 2017,
 - o D'autre part des subventions versées par les collectivités locales qui passent de 3 700 € en 2018 à 4 200 € en 2019, L'augmentation des subventions de 400 € vient essentiellement de la Mairie de Callian qui accepte de financer une partie de la création d'une nouvelle brochure sur le thème « Callian au fil du temps ».

Ainsi le total des ressources de fonctionnement passent de 6 145 € en 2018 à 6 705 € en 2019.

Elles ont permis de financer en 2019 les dépenses suivantes :

- Les frais informatiques liés à la maintenance d'un site internet pour la somme de 500 €,
- La dotation aux amortissements d'une table pliante d'une valeur de 50 €,
- Et un ensemble de frais composés d'achats de fournitures de bureau, de documentation technique et de petit matériel, des assurances, des frais d'organisation de l'Assemblée Générale et des frais postaux d'une valeur globale de 878,01 €

Le total des dépenses de fonctionnement passent de 2 469,99 € en 2018 à 1 428,01 € en 2019. On note une baisse de plus de 1 000 € due essentiellement à une réduction du coût de l'informatique et des frais administratifs et postaux.

Ainsi l'excédent net de fonctionnement en augmentation passe de 3 675,01 € en 2018 à 5 276,99 € en 2019.

A.1. 2–Compte de Résultat des Activités et Evènements

La présentation, ainsi faite, permet de distinguer, pour chaque ligne, les dépenses et les recettes par activité, duquel il en résulte une valeur nette.

AOPF - AGO du 29 Février 2020 - RAPPORT FINANCIER

Analysons les postes les plus importants en valeur :

- L'identification des variétés d'oliviers s'est poursuivie avec Monsieur Remi PECOUT dans plusieurs parcelles appartenant aux membres de l'Association ; il en résulte une dépense nette de 273 €,
- Un film sur les moulins du Pays de Fayence a un coût de 1 500 €,
- La formation interne correspond aux coûts des formateurs déduction faite de la participation des membres ; la charge nette s'élève ainsi à 260,50 €,
- La poursuite de l'édition de la brochure N°2 sur Les Oliviers remarquables et les Moulins de Mons a entraîné une dépense nette de 975 €,
- Les frais de création et de réalisation de plusieurs publications composées essentiellement d'un rapport sur «La Stratégie Oléicole en Pays de Fayence» et d'un bulletin d'information sur les activités de l'association induisent un coût global de 450 €,
- Les frais de communication et de promotion concernent la participation à la foire agricole annuelle et l'achat d'un panneau d'information sur l'association ; ils s'élèvent à 645 €,
- Enfin le prêt de matériel appartenant à l'association après déduction de la participation des membres utilisateurs entraîne un coût net de 93,08 €.

Ainsi les dépenses nettes des différentes Activités et Evènements passent de 2 365,08 € en 2018 à 4 196,58 € en 2019. L'augmentation entre les 2 années de 1 831,50 € provient essentiellement de la dépense du film sur les moulins et du coût de la brochure numéro N°2.

A.1. 3-Résultat Final

Avant prise en compte des éléments exceptionnels et des produits financiers, en agrégeant l'excédent de fonctionnement et la perte nette liée aux activités et événements, il en résulte un bénéfice d'exploitation qui passe de 1 309,93 € en 2018 à 1 080,41 € en 2019.

Ainsi, après incorporation des produits et charges exceptionnels et des produits financiers, il en résulte une perte nette de 82,20 € en 2018 contre un excédent net de 1 157,57 € en 2019.

A.2 – Analyse du Bilan

L'actif du bilan est représenté essentiellement par ses liquidités qui passent de 2 968,66 € en 2018 à 6 092,97 € en 2019. Il faut ajouter à l'actif l'achat en 2018 d'une remorque d'une valeur de 795,23 € amortie sur 5 ans et l'acquisition en 2019 d'une table pliante d'une valeur de 50 € amortie dans l'année.

AOPF - AGO du 29 Février 2020 - RAPPORT FINANCIER

Le montant des capitaux propres, qui correspond à l'actif moins les dettes et les cotisations payées d'avance, passe de 4 952,37 € en 2018 à 6 109,94 € en 2019.

Nous demandons à l'assemblée des membres ici présents de bien vouloir affecter le Bénéfice de l'exercice 2019 de 1 157,57 € au Compte de Report à Nouveau.

B - Présentation du Budget Prévisionnel de 2020

Commençons par analyser les recettes prévisionnelles.

Elles résultent :

- Des cotisations annuelles, inchangées en 2020 par rapport à 2019, sur la base de 83 membres et de 30 € par personne ; elles s'élèvent à un montant arrondi de 2 500 €,
- D'une subvention, provenant de la Communauté des Communes du Pays de Fayence, d'une valeur de 3 500 €,

Ainsi le montant des recettes prévisionnelles totales devrait s'élever à 6 000 € en 2020 contre un montant estimé de 6 800 € en 2019.

Ces recettes permettent de financer le fonctionnement de l'association, à savoir :

- D'une part, les Dépenses de Fonctionnement pour un total de 3 290 € en 2020 contre 1 980 € en 2019 ; elles augmentent par les frais d'entretien liés au matériel mis à disposition des membres et par la documentation réalisée sur les activités de l'association,
- D'autre part les Activités de l'Association desquelles est déduite la participation des membres usagers, pour un total net de 3 898 € en 2020 contre 4 788 € en 2019, sachant qu'il y a 3 postes importants en valeur :
 - o La suite de l'Analyse Variétale dans les parcelles d'oliviers des membres pour la somme de 678 €,
 - o Plusieurs formations pour un montant net de 1 620 €,
 - o Une nouvelle brochure et des bulletins d'information d'une valeur de 1 500 €.

Ainsi, après déduction de toutes ces dépenses, le résultat prévisionnel, incluant les intérêts du livret A, se monterait en 2020 à une perte de 1 158 € contre un faible excédent estimé de 82 € en 2019.

Après cette présentation, aujourd'hui, ce budget prévisionnel est soumis à vos suffrages.